PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), **CE 18E JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DIX-HUIT À DIX-NEUF HEURES TRENTE,** à laquelle étaient présents :

Monsieur Mario Crevier, vice-président et commissaire
Monsieur Alain Gauthier, commissaire
Madame Christiane Hallée, commissaire
Madame Francine Lorange, commissaire
Monsieur Frédéric Barbeau, commissaire
Monsieur Gilbert Couture, commissaire
Madame Nathalie Villeneuve, commissaire
Monsieur Serge Lafortune, commissaire parent (secondaire)
Monsieur Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)
Madame Marthe Nault, commissaire
Madame Chantale Lamoureux, commissaire parent (EHDAA)
Madame Stéphanie Imbault, commissaire

Étaient également présents :

Madame Lucie Plouffe, directrice du Service des ressources humaines
Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général
Madame Jocelyne Bertrand, coordonnatrice du Service des communications
Madame Touria Chraibi, directrice du Service des ressources matérielles

Étaient absents :

Madame Johanne Légaré, présidente
Madame Anne DomPierre, commissaire parent (primaire)
Madame Christiane Gourde, commissaire
Monsieur Réjean Desjardins, commissaire
Madame Caroline Sauvé, secrétaire générale et directrice du Service des communications
Madame Nadine Peterson, directrice générale adjointe
Monsieur Rémi Lupien, directeur du Service des ressources financières
Monsieur Daniel Jacob, directeur du Service des technologies de l'information
Monsieur Stéphane Lacasse, directeur du Service des ressources éducatives
Madame Paméla Touchette-Giroux, coordonnatrice du Service des communications
Monsieur Benoit Prud'homme, directeur adjoint du service de l'organisation scolaire et du transport

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.C.-17-18-141 Monsieur Alain Gauthier propose d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait du point 3 : intervention du public

Adoptée à l'unanimité

Nomination d'un remplaçant ou d'une remplaçante à la secrétaire générale pour la séance du conseil extraordinaire du 18 avril 2018

NOMINATION D'UN REMPLAÇANT OU D'UNE REMPLAÇANTE À LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE POUR LA SÉANCE DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018

Considérant l'impossibilité de Madame Caroline Sauvé, secrétaire générale, d'être présente au Conseil extraordinaire du 18 avril 2018 ;

Considérant la nécessité de nommer une personne pour la remplacer en vertu de l'article 5 du règlement 04-04-10 « Modalités de fonctionnement des séances du Conseil des commissaires » ;

C.C.-17-18-142 Madame Marthe Nault propose que Madame Lucie Plouffe, directrice du Service des Ressources humaines, remplace Madame Caroline Sauvé comme secrétaire d'assemblée lors du Conseil extraordinaire du18 avril 2018 et qu'elle exerce les mêmes pouvoirs, fonctions et obligations.

Adoptée à l'unanimité

Approbation-Actes juridiques relatifs à l'acquisition d'un terrain pour la future école 038

APPROBATION-ACTES JURIDIQUES RELATIFS À L'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA FUTURE ÉCOLE 036

Considérant la résolution C.C.-15-16-170 ;

Considérant que la Commission scolaire a reçu la confirmation de l'octroi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) d'une subvention pour la construction de l'École 036 en vue de son ouverture en septembre 2019 ;

Considérant que le terrain visé dans le quartier résidentiel *Développement du Plateau* répond aux besoins des élèves et aux exigences de la Commission scolaire ;

Considérant les discussions et les négociations qui ont eu lieu entre 10233293 CANADA INC. et la Commission scolaire afin de conclure la promesse d'achat du terrain ;

C.C.-17-18-143 Madame Nathalie Villeneuve propose que le Conseil des commissaires approuve et autorise la présidente et le directeur général à signer une promesse d'achat d'un terrain d'une superficie approximative de 16 188 m² à 290,35 $ le mètre carré, désigné comme une partie du lot 5 671 033 du cadastre du Québec, pour la construction de la future École 036 dans le nouveau quartier résidentiel *Développement du Plateau* ;

que le Conseil des commissaires autorise le président et le directeur général à signer devant notaire l'acte de vente ou de cession ainsi que tout acte juridique nécessaire au transfert de propriété dudit terrain où sera construite la future École 036 de la Commission scolaire.

Monsieur Frédéric Barbeau demande le vote.

Pour	**Contre**
13	0

Adoptée à l'unanimité

Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-architectes-projet « construction, école 040, secteur urbain ouest »

MODIFICATION AU CONTRAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION-ARCHITECTES- PROJET « CONSTRUCTION, ÉCOLE 040, SECTEUR URBAIN OUEST »

Considérant la résolution C.C.16-17-084 ;

Considérant l'estimation du coût de construction déterminé par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES) en novembre 2016 pour l'école secondaire 040 ;

Considérant les modifications apportées au *Guide pour l'estimation du coût total d'un projet de construction ou d'agrandissement d'école* publié ultérieurement à l'octroi de la subvention ;

Considérant l'étude des besoins de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'ajustement du programme technique par les professionnels au dossier ;

Considérant les démarches entreprises auprès du ministère pour l'ajustement de la subvention ;

C.C.-17-18-144 Madame Christiane Hallée propose :

- d'ajuster les honoraires des professionnels des firmes Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes, et Jodoin Lamarre Pratte, architectes, situées au 7255 rue Alexandra, bureau 201, Montréal, Qc, H2R 2Y9, pour les services en architecture du projet de construction de la nouvelle école secondaire (040), en fonction des nouvelles estimations du coût de construction ;

- que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-ingénieurs en mécanique et

MODIFICATION AU CONTRAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION-INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ- PROJET « CONSTRUCTION, ÉCOLE 040, SECTEUR URBAIN OUEST »

Considérant la résolution C.C.16-17-085 ;

Considérant l'estimation du coût de construction déterminé par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES) en novembre 2016 pour l'école secondaire 040 ;

électricité-projet « construction, école 040, secteur urbain ouest »

Considérant les modifications apportées au *Guide pour l'estimation du coût total d'un projet de construction ou d'agrandissement d'école* publié ultérieurement à l'octroi de la subvention ;

Considérant l'étude des besoins de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'ajustement du programme technique par les professionnels au dossier ;

Considérant les démarches entreprises auprès du ministère pour l'ajustement de la subvention ;

C.C.-17-18-145 Monsieur Alain Gauthier propose :

- d'ajuster les honoraires des professionnels de la firme WSP Canada inc., située au 480, boul. de la Cité, bureau 200, Gatineau, Qc, J8T 8R3, pour les services d'ingénierie en mécanique et électricité du bâtiment du projet de la nouvelle école secondaire (040), en fonction des nouvelles estimations du coût de construction;
- que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

MODIFICATION AU CONTRAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION-INGÉNIEURS EN STRUCTURE, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURES ET INGÉNIEURS DES SOLS- PROJET « CONSTRUCTION, ÉCOLE 040, SECTEUR URBAIN OUEST »

Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-ingénieurs en structures, aménagements extérieurs et ingénierie des sols-projet « contruction, école 040, secteur urbain ouest »

Considérant la résolution C.C.16-17-086 ;

Considérant l'estimation du coût de construction déterminé par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES) en novembre 2016 pour l'école secondaire 040 ;

Considérant les modifications apportées au *Guide pour l'estimation du coût total d'un projet de construction ou d'agrandissement d'école* publié ultérieurement à l'octroi de la subvention ;

Considérant l'étude des besoins de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'ajustement du programme technique par les professionnels au dossier ;

Considérant les démarches entreprises auprès du ministère pour l'ajustement de la subvention ;

C.C.-17-18-146 Monsieur Frédéric Barbeau propose :

- d'ajuster les honoraires des professionnels des firmes Les Consultants Yves Auger et associés inc., Dumont Groupe Conseil et Golder Associés Ltée, situées au 196 boul. St-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3W9, pour les services d'ingénierie en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols du projet de la nouvelle école secondaire (040), en fonction des nouvelles estimations du coût de construction;
- que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-ingénieurs en architectes-projet « construction, école 041, secteur du plateau »

MODIFICATION AU CONTRAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION-INGÉNIEURS EN ARCHITECTES- PROJET « CONSTRUCTION, ÉCOLE 041, SECTEUR DU PLATEAU »

Considérant la résolution C.C.16-17-217 ;

Considérant l'estimation du coût de construction déterminé par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES) en novembre 2016 pour l'école secondaire 041 ;

Considérant les modifications apportées au *Guide pour l'estimation du coût total d'un projet de construction ou d'agrandissement d'école* publié ultérieurement à l'octroi de la subvention ;

Considérant l'étude des besoins de la commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'ajustement du programme technique par les professionnels au dossier ;

Considérant les démarches entreprises auprès du ministère pour l'ajustement de la subvention ;

C.C.-17-18-147 Madame Nathalie Villeneuve propose :

- d'ajuster les honoraires des professionnels de la firme Les Architectes Carrier, Savard, Lacelle et associés (ACSL) en consortium avec la firme Leclerc associés-architectes, située au 370, boulevard Gréber, porte C, Gatineau (QC) J8T 5R6, pour les services en architecture du projet de construction de la nouvelle école secondaire (041), en fonction des nouvelles estimations du coût de construction
- que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-ingénieurs en mécanique et électricité-projet « construction, école 041, secteur du plateau »

MODIFICATION AU CONTRAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION-INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ- PROJET « CONSTRUCTION, ÉCOLE 041, SECTEUR DU PLATEAU »

Considérant la résolution C.C.16-17-218 ;

Considérant l'estimation du coût de construction déterminé par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES) en novembre 2016 pour l'école secondaire 041 ;

Considérant les modifications apportées au *Guide pour l'estimation du coût total d'un projet de construction ou d'agrandissement d'école* publié ultérieurement à l'octroi de la subvention ;

Considérant l'étude des besoins de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'ajustement du programme technique par les professionnels au dossier ;

Considérant les démarches entreprises auprès du ministère pour l'ajustement de la subvention ;

C.C.-17-18-148 Monsieur Antoine Gomis propose :

- d'ajuster les honoraires des professionnels de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, située au 300-1200, Boulevard St-Martin Ouest, Laval (QC), H7S 2E4, pour les services d'ingénierie en mécanique et électricité du bâtiment du projet de construction de la nouvelle école secondaire (041), en fonction des nouvelles estimations du coût de construction;
- que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

MODIFICATION AU CONTRAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION-INGÉNIEURS EN STRUCTURE, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET INGÉNIERIE DES SOLS- PROJET « CONSTRUCTION, ÉCOLE 041, SECTEUR DU PLATEAU »

Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-ingénieurs en structure, aménagements extérieurs et ingienérie-projet « construction, école 041, secteur du plateau »

Considérant la résolution C.C.16-17-219 ;

Considérant l'estimation du coût de construction déterminé par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES) en novembre 2016 pour l'école secondaire 041 ;

Considérant les modifications apportées au *Guide pour l'estimation du coût total d'un projet de construction ou d'agrandissement d'école* publié ultérieurement à l'octroi de la subvention ;

Considérant l'étude des besoins de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'ajustement du programme technique par les professionnels au dossier ;

Considérant les démarches entreprises auprès du ministère pour l'ajustement de la subvention ;

C.C.-17-18-149 Madame Nathalie Villeneuve propose :

- d'ajuster les honoraires des professionnels des firmes Les consultants Yves Augers et Associés Inc., en consortium avec la firme Dumont Groupe-Conseil et la firme Golder Associés Ltée, située au 196, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 3W9, pour les services d'ingénierie en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols du projet de construction de la nouvelle école secondaire (041), en fonction des nouvelles estimations du coût de construction;
- que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

C.C.-17-18-150 Monsieur Mario Crevier propose la levée de la séance.

Il est 19 heures 51 minutes.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

DOSSIERS

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Période d'intervention du public
4. Approbation-Actes juridiques relatifs à l'Acquisition d'un terrain pour la future École 036
5. Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-Architectes-Projet « construction, École 040, secteur urbain ouest »
6. Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-ingénieurs en mécanique et électricité-Projet « construction, École 040, secteur urbain ouest »
7. Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-Ingénieurs en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols-Projet « construction, École 040, secteur urbain ouest »
8. Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-Architectes-Projet « construction, École 041, secteur du Plateau »
9. Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-Ingénieurs en mécanique et électricité-Projet « construction, École 041, secteur du Plateau
10. Modification au contrat des professionnelles et professionnels de la construction-Ingénieurs en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols-Projet
11. Levée de la séance